



BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3



BNP PARIBAS FORTIS
PRIVATE BANKING

Document promotionnel | Août 2012

Obligation structurée émise par BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA (A2 / AA- / A)

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique principalement ciblée pour les clients Private Banking. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 16 août à 9 h au 14 septembre 2012 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances, telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire, adressez-vous à votre private banker.

Le potentiel des obligations des marchés émergents

Les pays émergents sont aujourd'hui les principaux moteurs de l'économie mondiale. Au fil des ans, leur croissance dynamique, soutenue par une demande domestique et des échanges commerciaux intra-régionaux en plein essor, a favorisé le développement de grandes entreprises financièrement saines. Pour lever des capitaux, ces entreprises font de plus en plus souvent appel aux marchés obligataires locaux. Voilà qui constitue aussi une opportunité pour l'investisseur occidental à la recherche d'un meilleur rendement.

Les obligations des marchés émergents offrent en effet des taux d'intérêt nettement supérieurs à ceux prévalant en Europe ou aux États-Unis. Elles permettent aussi de viser un supplément de rendement via une appréciation de la devise locale en laquelle elles sont émises.

Mais investir en obligations des marchés émergents n'est pas sans risque. Ces marchés se caractérisent en effet par une grande volatilité, sans oublier l'important risque de change que présentent les obligations émises en devises locales. De plus, les réglementations nationales constituent souvent une barrière insurmontable pour l'investisseur particulier. Et une expertise approfondie des entreprises locales est tout aussi indispensable qu'une diversification optimale pour tenter de contrôler le risque inhérent à cette classe d'actifs. Mieux vaut donc jouer la carte des marchés obligataires émergents via un fonds de placement. (Source: BNP Paribas Fortis)

Grâce à la **BP2F BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3**, vous visez prudemment le potentiel des marchés obligataires émergents au travers non pas d'un seul fonds mais de **quatre fonds de sociétés de gestion réputées**.

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3** (en abrégé BP2F BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3) est un instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

La **BP2F BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3** est destinée aux investisseurs à même d'évaluer, au regard de leur situation financière, de leurs connaissances et de leur expérience, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe, notamment via une familiarisation avec les quatre fonds sous-jacents et les taux d'intérêt.

Principales caractéristiques

- ✓ Maturité de 6 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Prime de remboursement associée à l'évolution d'un panier constitué à parts égales de quatre fonds investissant sur les marchés obligataires émergents.



Investir indirectement en obligations des marchés émergents

À l'échéance, la BP2F BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3 donne droit*:

- au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) ;
- à l'octroi d'une prime de remboursement dont le montant sera déterminé par l'évolution du panier constitué à parts égales de 4 fonds investissant en obligations des marchés émergents, par rapport à sa valeur initiale, fixée au moment de l'émission.

Calcul de la prime de remboursement

La **valeur initiale du panier** est déterminée une fois pour toutes à l'émission, sur la base des valeurs nettes d'inventaire (VNI) du 17 septembre 2012 pour les 4 fonds.

Durant les deux dernières années du placement, les VNI des 4 fonds sont relevées à 25 dates d'observation, mensuellement réparties entre le 14 septembre 2016 et le 14 septembre 2018. La valeur finale de chaque fonds correspond à la moyenne des 25 VNI ainsi enregistrées. Ce procédé permet de lisser la valeur de chaque fonds sur une période suffisamment longue pour aplanir les effets d'une forte volatilité éventuelle des marchés obligataires émergents, que ceux-ci soient orientés à la hausse ou à la baisse.

La **valeur finale du panier** est alors calculée sur la base des 4 valeurs moyennes ainsi obtenues.

Pour obtenir la **valeur finale du panier réellement prise en compte** pour déterminer le montant brut de la prime de remboursement, un **facteur d'ajustement (FA) annuel de 1%** est alors appliqué sur la valeur finale du panier. Concrètement, la prime de remboursement ne sera donc pas calculée sur 100% de la valeur finale du panier, mais sur seulement 94,148% de celle-ci.

Valeur finale du panier x 94,148% = valeur finale réellement prise en compte

Pour déterminer la performance du panier, la valeur de celui-ci après déduction du FA est alors comparée à sa valeur initiale.

- En cas d'évolution positive, la prime de remboursement sera égale à 100% de la performance positive du panier.
- En cas d'évolution nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera octroyée.

$\frac{\text{Valeur finale réellement prise en compte} - \text{valeur initiale}}{\text{Valeur initiale}} \times 100 = \text{performance du panier (exprimée en \%)}$

Scénarios d'évolution du panier et de la prime de remboursement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la prime de remboursement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement futur. Ils supposent tous une valeur initiale du panier égale à 100.

Valeur finale du panier hors FA ¹	Valeur finale du panier corrigée du FA ¹	Performance du panier	Prime de remboursement	Rendement actuariel brut ²
50	47,07	-52,93%	0%	-0,33%
100	94,15	-5,85%	0%	-0,33%
108,50	102,15	2,15%	2,15%	0,02%
125	117,69	17,69%	17,69%	2,41%
150	141,22	41,22%	41,22%	5,57%

1. FA: facteur d'ajustement annuel de 1% appliqué sur la valeur réelle du panier à l'échéance

2. Rendement actuariel brut calculé sur la base du prix d'émission de 102%

* **Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant**, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

Critères de sélection des fonds constituant le panier

Le panier est composé à parts égales de 4 fonds de placement permettant de concrétiser, avec une diversification suffisante, **le thème d'investissement des obligations des marchés émergents**, actuellement privilégié par la Banque privée dans son allocation tactique.

L'univers global est constitué de quelque 200 fonds retenus par la société de gestion FundQuest, filiale du groupe BNP Paribas (www.fundquest.com). Au sein de cet univers, la sélection des fonds sous-jacents s'effectue par étapes:

- 1/ sélection des fonds en adéquation avec le **thème d'investissement**
- 2/ sélection des fonds disposant d'au moins **3 étoiles Morningstar** (la méthodologie de la notation est expliquée sur www.morningstar.fr/fr/funds/help/methodology.aspx)
- 3/ sélection finale (de 6 fonds à 4) par les **analystes de la Banque privée de BNP Paribas Fortis**, sur base notamment des performances et de la qualité de la gestion, des fonds qui permettront de concrétiser au mieux le thème d'investissement.

La méthodologie de sélection des fonds est décrite plus en détails dans un document que votre private banker vous remettra volontiers si vous le souhaitez.

Quatre fonds étoilés au service de votre rendement

BNY Mellon Emerging Markets Debt Local Currency A EUR

Politique d'investissement

L'objectif du fonds est de maximiser le rendement via la gestion active d'un portefeuille d'obligations et autres titres de créance (y compris des produits dérivés portant sur de tels titres) de marchés émergents.

Pour en savoir plus

- Code ISIN: IE00B11YFH93
- Capitalisation
- Date de lancement: 26.02.2007
- Morningstar: ***
- Performance annualisée sur 5 ans (au 31.07.2012)¹: 8,28%
- Prospectus, autres documents officiels et suivi des performances: www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F000000721

Évolution sur les 5 dernières années¹



Goldman Sachs Global Emerging Markets Debt Local E

Politique d'investissement

Le fonds investit ses actifs principalement dans des titres émis dans des pays émergents, où ces titres sont libellés dans la monnaie locale dudit pays émergent.

Pour en savoir plus

- Code ISIN: LU0302284640
- Capitalisation
- Date de lancement: 29.06.2007
- Morningstar: ***
- Performance annualisée sur 5 ans (au 31.07.2012)¹: 7,39%
- Prospectus, autres documents officiels et suivi des performances: www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F000000L3Z

Évolution sur les 5 dernières années¹



Templeton Emerging Markets Bond A EUR-H1

Politique d'investissement

Le fonds vise à maximiser le rendement total en investissant principalement dans des obligations émises par des entreprises ou gouvernements de pays émergents.

Pour en savoir plus

- Code ISIN: LU0496364158
- Distribution³
- Date de lancement: 31.03.2010
- Morningstar²: ****
- Performance² annualisée sur 5 ans (au 31.07.2012)¹: 2,62%
- Prospectus, autres documents officiels et suivi des performances: www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F00000H5AQ

Évolution² sur les 5 dernières années¹



BNP Paribas L1 Bond Asia ex-Japan C EUR

Politique d'investissement

Le fonds investit au moins 2/3 de ses actifs en obligations ou titres assimilés, libellés en diverses devises, d'émetteurs ayant leur siège social ou réalisant une part significative de leur activité économique en Asie (sauf Japon) ainsi qu'en instruments financiers dérivés sur ce type d'actifs.

Pour en savoir plus

- Code ISIN: LU0531551892
- Capitalisation
- Date de lancement: 29.09.2010
- Morningstar⁴: ***
- Performance⁴ annualisée sur 5 ans (au 31.07.2012)¹: 9,45%
- Prospectus, autres documents officiels et suivi des performances: www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F00000JV3A

Évolution⁴ sur les 5 dernières années¹



1. Source des performances annualisées: Morningstar. Source des graphiques: Bloomberg.

Les données du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

2. Notation et performance dérivées de l'évolution du fonds Templeton Emerging Markets Bond A EUR (code ISIN: LU0152984307), créé le 09.09.2002 et présentant une composition similaire, pour la période antérieure au 31.03.2010.

3. Les dividendes distribués par le fonds seront réinvestis dans le fonds et seront par conséquent pris en compte pour le calcul de la performance de celui-ci et donc pour le calcul de la prime de remboursement. Les actions de distribution pourront ainsi être assimilées à des actions de capitalisation.

4. Notation et performance dérivées de l'évolution du fonds BNP Paribas L1 Bond Asia ex-Japan C USD (code ISIN: LU0377063028), créé le 12.05.2008 et présentant une composition similaire, pour la période antérieure au 29.09.2010.

Principaux risques

- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ✓ **Risque de contre-performance:** une évolution adverse des marchés obligataires émergents influera négativement sur la performance des fonds sous-jacents. Si la performance moyenne de ceux-ci s'avère nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée. De même, tenant compte du facteur d'ajustement annuel de 1% appliqué lors du calcul de la performance finale du panier et du prix d'émission de 102%, la valeur finale du panier devra être au moins égale à 108,50% de sa valeur initiale pour donner lieu à un rendement actuariel positif.
- ✓ **Risque de modification des fonds sous-jacents:** dans l'hypothèse où un des fonds sous-jacents serait affecté par certains événements (tels que définis dans le Prospectus de base), l'émetteur se réserve le droit, à sa seule et unique discrétion, de ne pas agir, d'ajuster les termes et conditions de l'obligation structurée afin de refléter l'événement, de remplacer le fonds sous-jacent concerné ou de procéder au remboursement anticipé de l'obligation structurée.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais et Commissions" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution des taux d'intérêt et de la valeur nette d'inventaire des fonds sous-jacents, elle-même influencée par l'évolution des marchés émergents de la dette.

Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expériences.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation structurée est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil conservateur (Conservative) à neutre (Balanced)**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Dossiers > Votre profil d'investisseur.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par son private banker si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement. Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est lui en outre recommandé de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible auprès de son private banker ou sur le site www.bnpparibasfortis.be/privatebanking > Investissements > Informations légales.

Prospectus

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note (EMTN) de EUR 30.000.000.000", daté du 13 juin 2012 et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- du **Supplément au Prospectus de base**, daté du 28 juin 2012 et approuvé par la CSSF au Luxembourg, et
- des **Final Terms** datées du 14 août 2012.

Ces trois documents, rédigés en anglais, ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de votre private banker ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.
Garant	Fortis Banque SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur. Rating (perspective) du garant: A2 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, AA- (<i>negative outlook</i>) chez Standard & Poor's et A (<i>stable outlook</i>) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.
Titres	<ul style="list-style-type: none">• Valeur nominale: 1.000 EUR. Souscription minimale fixée à 5.000 EUR.• Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.• Code ISIN: XS0808981772 – Série 786.• Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.• Cet instrument de dette ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).
Risques	Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 5.
Date d'émission et de paiement	21 septembre 2012.
Prix d'émission	102% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 2% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais & commissions" ci-dessous).
Date d'échéance	21 septembre 2018, soit une durée de 6 ans.
Prix de remboursement	Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
Rendement	<ul style="list-style-type: none">• Sous-jacent: panier constitué à parts égales de 4 fonds investissant sur les marchés émergents de la dette (voir description des fonds en page 4).• La prime de remboursement sera égale à 100% de la performance finale du panier par rapport à sa valeur initiale, après déduction d'un facteur d'ajustement annuel de 1% sur la valeur finale du panier. En cas de performance nulle ou négative du panier, aucune prime de remboursement ne sera versée. La méthode de calcul de la prime de remboursement est expliquée et illustrée en page 3.• Valeur initiale de chaque fonds: valeur nette d'inventaire du 17 septembre 2012.• Valeur finale de chaque fonds: moyenne des valeurs nettes d'inventaire relevées à 25 dates d'observation mensuellement réparties entre le 14 septembre 2016 et le 14 septembre 2018.
Frais et commissions	<p>Frais</p> <ul style="list-style-type: none">• Service financier: gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.• Conservation en compte-titres: gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.• Frais de courtage: pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement auprès de votre private banker ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes. <p>Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%</p> <ul style="list-style-type: none">• Commission de placement unique de 2%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocèdera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.• Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur. <p>L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.</p>
Fiscalité	<p>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</p> <p>Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2012, les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie excédentaire, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</p> <ul style="list-style-type: none">• Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).• TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).
Informations	<p>La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 5.</p> <p>L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F BOND EMERGING MARKETS NOTE 2018/3 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions</p>